

Rapport du comité de la CINGO pour l'Assemblée générale (format court)

Version 3 : Printemps 2026 – a remplir et a renvoyer a ngo-unit@coe.int avant 17:00 CEST

Il est conseillé aux président(e)s de comité de lire les « Guidance for CINGO Committees » (jointe) afin de les aider à compléter ce rapport destiné à l'Assemblée générale.

Nom du comité : COMITE DES QUESTIONS MIGRATOIRES

Date du rapport: 09 avril 2026

Nom de l'auteur(e) du rapport et coordonnées : Christine MONTY

Date d'approbation du comité par l'Assemblée générale de la CINGO : 10 AVRIL 2024

N.B. Si ce comité a été approuvé au printemps 2024, son mandat arrivera à son terme lors de la session de printemps 2026 de l'Assemblée générale ; vous devez alors compléter la section 7 si vous souhaitez que le comité poursuive ses travaux pendant une année supplémentaire.

Afin d'encourager les membres à lire l'ensemble des rapports de comité et à partager l'information efficacement, courtes et centrées sur les activités et actions prioritaires.

- 1. Nom(s) et adresses électroniques du/de la président(e) / vice-président(e) du comité**
MONTY Christine christine.monty@europeanobsndfr.org
GUERY Daniel : guery.daniel52@gmail.com

- 2. Quelles OING (organisations internationales non gouvernementales) sont représentées au sein du comité ?** OENDDF, MIAMSI, The Smile of the Child, Ass Volontariat Europe, ACISJF, AFGC, AEDE, AIRE CENTRE, ASSEDEL, B'nai B'rith International, BOOT Refugees Fondation, Caritas Europa, CCEG -CEPS, CITI , CMAtlv, COMENIUS, Danish Refugees Council, DPI Europe, ESAN, EUROCEF, EUROGEO, European Doctors, ECRE / Independent Cons., EYBA, FIACAT, FIAPA, FIUC, FRAC, HANDS OFF CAIN , I Have Rights, JAW, JRS, LICRA Bas Rhin, Médecins du Monde, Médecins sans frontières, Mental Heath Europa, NEW HUMANITY, OIEC, PAX CHRISTI INTERN., PAX ROMANA, PICUM, QCEA, RENATE, Réseau EU Egl/Libertés, Réseau Eur Apatrides ; SOS Humanity, SOS Méditerranée, UNAEC, WSCF-E (étudiants), WUCWO

3. À quels comités du Conseil de l'Europe et à quelles autres activités ce comité participe-t-il principalement ?

Le comité se positionne comme garant de la défense et de la pleine application de la Convention Européenne des droits de l'Homme à l'égard des personnes en situation de migration et des personnes réfugiées. Cette mission s'inscrit dans un contexte politique marqué par la montée de discours sécuritaires, fréquemment mobilisés par les États pour justifier l'adoption de législations restrictives et des pratiques de terrain portant atteinte aux droits fondamentaux. Le comité veille ainsi à rappeler que ces atteintes constituent des violations inacceptables et non négociables des engagements pris par les États au titre de la Convention.

Le comité des questions migratoires effectue une importante mission de veille relative aux questions migratoires en particulier lorsque celle-ci portent atteintes aux droits fondamentaux des personnes en situation de migration. A ce titre, le comité publie régulièrement des communiqués en réactions aux développements récents. Ces communiqués sont transmis aux principales instances du Conseil de l'Europe notamment :

- L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe afin d'alimenter leurs travaux (via la Commission de la Migration, de la protection internationale et de la coopération économique).
- La direction des migrations et des réfugiés,
- Le Commissaire aux Droits de l'Homme
- La CEDH en soutien à leurs activités
- Différentes Organisations internationales comme l'UNHCR
- La commission permanente pour qu'elle en fasse le relais au Comité des ministres

Par ailleurs, le comité travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs institutionnels du Conseil de l'Europe :

- La commission de la Migration, de la protection internationale et de la coopération économique de l'Assemblée parlementaire du COE dans une logique de soutien et de complémentarité entre expertise terrain et action politique.
- La Division Migrations et Réfugiés dans un esprit de complémentarité, de coordination et de soutien réciproque.
- Le comité des experts
- La CEDH
- Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

A travers ces interactions, le Comité contribue à renforcer la cohérence des actions du Conseil de l'Europe en matière de protection des droits fondamentaux des personnes migrantes et assurer une diffusion efficace de ses analyses et de ses prises de décisions.

Le comité a également contribué aux travaux préparatoires de la déclaration politique en transmettant au CDDH des observations ciblées et des propositions d'orientation s'appuyant sur son expertise terrain. Il a identifié des points de vigilance afin de garantir la cohérence entre engagements politiques et obligations juridiques.

4. Comment ce comité a-t-il travaillé avec d'autres comités de la CINGO au cours de l'année écoulée ?

Au cours de l'année écoulée, le comité a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs comités de la conférence en mobilisant leurs expertises spécifiques. Il a notamment sollicité le comité de la société civile des droits des enfants dans la société européenne afin d'élaborer une contribution relative à l'accompagnement des mineurs dans le cadre de procédures de retour, en lien avec les activités de Frontex.

Le comité a également coopéré avec le comité pour la Charte sociale européenne et ses mécanismes de suivi dans le cadre de sa participation à l'élaboration du nouveau "Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe" porté par la DMR, contribuant ainsi à une approche coordonnée et transversale des enjeux liés aux droits fondamentaux.

5. Si votre comité arrive au terme de son mandat de deux ans lors de la session de printemps 2026 de l'Assemblée générale, veuillez répondre aux questions suivantes :

Le comité souhaite-t-il prolonger son mandat d'une année supplémentaire ?

Oui

Veuillez expliquer vos objectifs et ce que vous comptez faire si votre mandat est prolongé d'un an. (Veuillez également joindre un plan de travail pour 2024/25 avec ce formulaire, si disponible).

Si son mandat est prolongé d'une année supplémentaire, le Comité sur les questions des questions migratoires poursuivra et renforcera ses activités autour de quatre axes prioritaires :

1. Poursuite et consolidation du travail de veille (activité principale du comité)

Le comité entend poursuivre son travail de veille, qui représente environ 75 % de son activité. Cette veille porte sur les évolutions législatives, politiques et pratiques en matière de migration et d'asile aux niveaux européen et national.

Elle vise à identifier les risques systémiques pour les droits fondamentaux, à analyser leur compatibilité avec la Convention européenne des droits de l'homme, et à produire des contributions (analyses, communiqués, observations) à destination des institutions concernées.

2. Développement d'un axe de travail sur l'intégration des personnes en situation de migration

Le comité souhaite approfondir son travail sur les politiques et pratiques d'intégration, en mettant l'accent sur des approches concrètes et fondées sur les expériences de terrain.

Dans ce cadre, il est envisagé d'organiser un événement dédié (side event ou webinaire), potentiellement coorganisé avec la Division des migrations et des réfugiés (DMR) du

Conseil de l'Europe, afin de mettre en lumière des bonnes pratiques européennes (collectivités locales, société civile, outils du Conseil de l'Europe).

3. Mise en place d'un groupe de travail spécifique sur l'application du Pacte européen sur la migration et l'asile

Le comité prévoit de structurer un groupe de veille dédié au suivi de la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile.

Ce groupe aura pour objectif d'analyser concrètement les effets du Pacte sur les droits fondamentaux, d'identifier les écarts entre les normes et les pratiques, et de formuler, le cas échéant, des recommandations à destination des décideurs.

4. Poursuite des contributions aux travaux des organisations internationales

Le comité poursuivra sa participation active aux travaux du Forum consultatif de Frontex, ainsi qu'à toute autre instance internationale sollicitant son expertise.

Ces contributions visent à porter une voix de la société civile fondée sur les droits fondamentaux, à renforcer le dialogue avec les institutions, et à contribuer à une meilleure mise en œuvre des obligations internationales et européennes.

Qui est proposé pour occuper la présidence pendant la prolongation du mandat ?

Madame Christine Monty est proposée pour poursuivre ses fonctions de Présidente du Comité sur les questions de migration pour la durée de la prolongation du mandat.

Monsieur Daniel Guéry est proposé pour continuer d'assurer les fonctions de Vice-Président.

Il est également proposé de maintenir la composition du bureau avec Monsieur Marc Van den Reeck et Madame Salomé Brun, afin d'assurer la continuité des travaux et le bon fonctionnement du comité.

Au regard de l'engagement continu de ces membres, de leur implication dans les activités de veille, de représentation et de contribution auprès des organisations internationales, cette continuité est considérée comme essentielle pour garantir la cohérence, la stabilité et l'efficacité des travaux du comité pour la période à venir.

6. Rapport d'activités et de résultats – veuillez choisir jusqu'à 6 thèmes principaux. Veuillez ajouter des liens vers toute ressource que votre comité a créé(e) et publié(e) au cours des 12 derniers mois.

Thème	Résumé des activités/impact au cours des 12 derniers mois	Principaux enjeux / préoccupations actuelles	Projets pour les 12 prochains mois
1. Veille et réactions sur les politiques migratoires européennes	Le Comité a consacré environ 75 % de ses activités à un travail de veille active sur les évolutions des politiques migratoires en	* Risque d'érosion des garanties fondamentales (notamment non-refoulement) * Approche sécuritaire	* Poursuite et structuration du travail de veille * Production de contributions ciblées sur les textes européens en cours

	Europe. Cela s’est traduit par la publication de plusieurs déclarations et communiqués, notamment : * sur la suspension de l’asile en Grèce (2025), * sur les risques liés aux évolutions des politiques de sécurité intérieure et de gestion des frontières, * sur les propositions législatives européennes, notamment le projet de règlement sur les retours (février 2026). Ces contributions ont permis de maintenir une visibilité de la société civile au sein des processus européens, notamment auprès des institutions de l’UE et du Conseil de l’Europe.	croissante des politiques migratoires * Allongement et banalisation de la détention administrative * Difficulté d’accès effectif à l’asile	* Renforcement de la diffusion auprès des décideurs (Parlement européen, CoE)
2. Production de recommandations en matière de droits fondamentaux	Le Comité a adopté et fait adopter par la Conférence plusieurs recommandations structurantes visant à clarifier les obligations des États au regard des	* Insuffisance des capacités d’accueil et conditions matérielles dégradées * Manque de prise en compte des besoins spécifiques des enfants	* Diffusion et valorisation des recommandations * Suivi de leur prise en compte par les États et institutions * Développement de nouvelles

	droits fondamentaux : * Recommandation sur la responsabilité des États en matière d'hébergement des personnes en situation de migration, des réfugiés et des demandeurs d'asile (15 octobre 2025) * Recommandation sur les lignes directrices « Jouets pour les enfants et les familles pendant le retour », à la lumière de la Convention relative aux droits de l'enfant (9 septembre 2025) Ces travaux ont permis de mettre en lumière des enjeux concrets et souvent sous-estimés, notamment : * les conditions d'accueil et de dignité, * la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les politiques de retour.	* Risque de traitements contraires aux droits fondamentaux dans les dispositifs de retour	recommandations thématiques
3. Suivi du Pacte européen sur l'asile et la migration	Le Comité a engagé une analyse approfondie du Pacte européen sur la migration et l'asile et de ses implications en	* Mise en œuvre concrète du Pacte dans les États membres * Risque de divergences d'application et de	* Mise en place d'un groupe de travail dédié à la veille sur l'application du Pacte

	matière de droits fondamentaux. Des travaux préparatoires ont été menés pour structurer un suivi spécifique de sa mise en œuvre.	contournement des standards * Insuffisance des garanties pour les personnes vulnérables	* Production de notes d'analyse et de recommandations * Dialogue renforcé avec les institutions européennes et nationales
4. Contribution aux travaux du Forum consultatif de Frontex	Le Comité a contribué activement aux travaux du Forum consultatif de Frontex, notamment à travers : la participation aux réunions, des interventions sur l'accès à l'asile, les retours et les droits fondamentaux, des contributions écrites et orales issues de l'expérience de terrain de la société civile.	* Compatibilité des opérations de Frontex avec les droits fondamentaux * Risques liés au développement des politiques de retour * Besoin de mécanismes de contrôle et de redevabilité effectifs	* Poursuite de la participation active au Forum * Renforcement des contributions sur les retours et les garanties procédurales * Plaidoyer pour une meilleure prise en compte des recommandations de la société civile
5. Contribution aux travaux du Conseil de l'Europe (CDDH et autres instances)	Le Comité a suivi de près les travaux du Conseil de l'Europe relatifs à la migration, notamment les discussions sur les éléments d'une déclaration politique sur la migration et la Convention européenne des droits de l'homme. Il a contribué à ces	* Préservation du caractère absolu de l'article 3 CEDH * Protection des enfants et des personnes vulnérables * Maintien du rôle central de la société civile	* Poursuite du suivi des travaux intergouvernementaux * Interventions ciblées sur les projets de textes * Renforcement de la coordination avec les acteurs institutionnels

	réflexions en portant une attention particulière aux “lignes rouges” en matière de droits fondamentaux.		
6. Intégration des personnes en situation de migration	Le Comité a amorcé un travail spécifique sur l'intégration, en lien avec les initiatives du Conseil de l'Europe (éducation, reconnaissance des qualifications, politiques locales). Des échanges ont eu lieu avec des acteurs institutionnels, notamment à la suite de missions de terrain.	* Accès effectif à l'éducation et à l'emploi * Reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées * Rôle clé des collectivités locales et de la société civile	* Organisation d'un side-event sur l'intégration * Développement de travaux sur les bonnes pratiques européennes * Contribution aux initiatives du Conseil de l'Europe (éducation, inclusion)

7. Technologies, IA et contrôle des frontières : vigilance sur les risques pour les droits fondamentaux	Le Comité a organisé un webinaire dédié : “Contrôle des frontières & migrations : sauvegarder les droits fondamentaux à l’ère de l’IA” (13 novembre 2025). Cet événement a permis d’ouvrir un espace de réflexion sur l’usage croissant des technologies (intelligence artificielle, biométrie, surveillance automatisée) dans les politiques migratoires. Le Comité a ainsi contribué à faire émerger des préoccupations encore peu visibles dans les débats institutionnels, en s’appuyant sur une approche anticipative.	* Développement rapide de technologies dont les impacts sont encore difficilement mesurables * Risques de biais algorithmiques et de discrimination indirecte * Opacité des systèmes utilisés dans le contrôle des frontières * Difficulté de garantir un contrôle démocratique et juridictionnel effectif * Risque d’éloignement des garanties fondamentales au profit d’une logique technologique et sécuritaire	* Maintien d’une vigilance active sur ces évolutions * Poursuite des travaux de sensibilisation auprès des institutions * Intégration de ces enjeux dans les analyses du Comité (notamment dans le suivi du Pacte) * Possibilité d’organiser de nouveaux échanges ou publications sur ces thématiques
---	--	--	--

8.Cycle de webinaires sur l'éducation et la migration	Le Comité a développé un cycle de webinaires dédié à l'éducation et à l'intégration des personnes en situation de migration, en mettant l'accent sur des approches concrètes et opérationnelles. Dans ce cadre, le Comité a notamment contribué à : Webinaire : “L’enseignement supérieur, la formation professionnelle et les jeunes migrants” (3 avril 2025) Conférence-débat : “L’apprentissage pour tous face aux défis sociétaux : droits humains, intégration des migrants et cohésion sociale dans une société diversifiée” (27 mai 2025) (en partenariat avec Caritas Europa et CMAtlv) Ces initiatives ont permis : * de croiser les perspectives entre acteurs institutionnels,	* Accès effectif à l'éducation pour les personnes en situation de migration * Reconnaissance des qualifications et des parcours académiques * Adaptation des systèmes éducatifs à la diversité des publics	* Poursuite et structuration du cycle de webinaires * Organisation de nouveaux événements thématiques (éducation, langue, insertion professionnelle) * Renforcement des liens avec les programmes du Conseil de l'Europe * Capitalisation des bonnes pratiques identifiées
---	--	---	--

.	éducatifs et société civile, * de valoriser des bonnes pratiques européennes, * de mettre en avant le rôle central de l'éducation dans les parcours d'intégration.		
---	---	--	--

1. Souhaitez-vous partager autre chose avec les membres de la CINGO et/ou le Comité permanent de la CINGO ? (max 200 mots)

Le Comité des questions migratoires souhaite partager plusieurs observations visant à renforcer l'efficacité collective de la CINGO.

Dans un contexte de réactivité indispensable face aux évolutions rapides des politiques migratoires, il apparaît essentiel de pouvoir s'appuyer sur un **Comité permanent pleinement réactif**, facilitant la coordination et la prise de décision. (délai de réponse court).

S'agissant de l'association OING Service, nous soulignons la nécessité d'un **alignement effectif entre la planification budgétaire et les besoins des comités**. À titre d'exemple, l'impossibilité d'obtenir un engagement sur la mise à disposition d'interprètes en début d'année, en raison de l'absence de budget finalisé, illustre les limites actuelles. Dans le même temps, les comités sont amenés à se prononcer en avril prochain sur un budget sans que leurs besoins n'aient été préalablement recueillis, alors même que certaines initiatives structurantes, telles que des missions de terrain, sont envisagées.

Par ailleurs, la désignation de **délégués actifs, communicants et réactifs** au sein des comités directeurs demeure essentielle.

Enfin, la **veille constitue une responsabilité partagée** : chaque membre de la CINGO doit y contribuer activement.